

## Régime TVA à appliquer pour la facturation des travaux immobiliers

Nous attirons votre attention sur l'importance de compléter ce tableau de la façon la plus précise en cochant les cases adéquates. Afin d'éviter toute confusion ou interprétation des termes à cocher, vous pouvez vous faire aider par nos conseillers au numéro suivant : 078/15.78.01.

**COORDONNÉES DU DEMANDEUR :** (le demandeur est le destinataire de la proposition d'offre et de la facture des travaux)

Nom/Prénom ou dénomination de la société + forme juridique : .....

N° TVA :                     N° d'entreprise :

Rue : ..... N° :     Boîte :

CP :     Localité : .....

**Je suis ASSUJETTI à la TVA ► cocher la ou les case(s) adéquate(s)**

- avec déclaration mensuelle, trimestrielle
- sans déclaration mensuelle, trimestrielle ►  franchisé  exempté ou exonéré  exploitant agricole  assujetti étranger

**Je suis NON ASSUJETTI à la TVA ► cocher la ou les case(s) adéquate(s)**

Qualité du demandeur	Critères / options
<input type="radio"/> Propriétaire, locataire, usufruitier, gestionnaire du logement	<input type="radio"/> Logement privé de 10 ans ou plus ► (1) <input type="radio"/> Logement privé moins de 10 ans <input type="radio"/> Logement destiné à une destruction définitive
<input type="radio"/> Maison de repos, internat scolaire NON exempté par l'art. 44, § 2, 4°, a) du Code TVA, home de protection de la jeunesse...	<input type="radio"/> Logement privé de 10 ans ou plus ► (1) <input type="radio"/> Logement privé moins de 10 ans <input type="radio"/> Logement destiné à une destruction définitive
<input type="radio"/> Commune, SPW, Province, CPAS...	<input type="radio"/> Bâtiment public <input type="radio"/> Logement privé de 10 ans ou plus ► (1) <input type="radio"/> Logement privé moins de 10 ans <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <input type="radio"/> Logement privé politique sociale <input type="radio"/> Logement privé adapté pour handicapés ► (1) <input type="radio"/> Logement destiné à une destruction définitive
<input type="radio"/> Société régionale de logement et société agréée pour le logement social non assujetties	<input type="radio"/> Logement privé politique sociale <input type="radio"/> Logement privé adapté pour handicapés ► (1)
<input type="radio"/> OTAN, ambassade, ESA... ► attestation « modèle 450 » à annexer	
<input type="radio"/> Établissement d'hébergement pour handicapés ► (1)	
<input type="radio"/> Établissement pour l'enseignement scolaire ou universitaire, établissement pour l'encadrement des élèves ► (1)	
<b>(1) attestation à compléter au verso</b>	

Le demandeur des travaux immobiliers à effectuer repris ci-dessus décharge le Gestionnaire du Réseau de Distribution de toute responsabilité quant à l'application du taux de TVA réduit et prend irrévocablement à son compte toutes les conséquences d'une application erronée découlant de cette déclaration ci-dessus.

Fait à ..... le .....

Signature(s) :

**ATTESTATION**  
**TAUX DE TVA DE 6% APPLICABLE AUX TRAVAUX IMMOBILIERS**  
(A.R. n°20, Tableau A du 20 juillet 1970 du Code de la TVA)

**LE(S) SOUSSIGNÉ(S)**

Nom : .....

Domicilié(s) :

adresse : .....n° : ..... boîte : .....

code postal : ..... localité : .....

Tél : .....

**DÉCLARE(NT)**

- agir en tant que :  
(cocher la case adéquate)

propriétaire    locataire    usufruitier    gestionnaire    autre : .....

- que des travaux immobiliers seront effectués à un immeuble situé :  
(à compléter si adresse différente de celle mentionnée ci-dessus)

adresse : .....n° : ..... boîte : .....

code postal : ..... localité : .....

**(cocher la case adéquate) :**

- qui, après leur exécution, est effectivement utilisé, soit exclusivement, soit à titre principal, comme logement privé et que cet immeuble est occupé depuis **au moins 10 ans**,
- qui, après leur exécution, est spécialement adapté au logement privé d'une personne handicapée,
- qui est un complexe d'habitation destiné au logement privé des personnes handicapées,
- qui est un bâtiment destiné à l'enseignement scolaire ou universitaire exempté par l'article 44, § 2, 4°, a) du Code de la TVA,
- qui est un bâtiment destiné aux centres psycho-médico-sociaux et aux centres d'encadrement des élèves exempté par l'article 44, § 2, 2°, al. 2, 6<sup>ème</sup> tiret du Code de la TVA ;

- décharger le Gestionnaire du Réseau de Distribution de toute responsabilité quant à l'application du taux de TVA réduit et prend irrévocablement à son compte toutes les conséquences d'une application erronée découlant de cette attestation.

Fait à ..... le .....

Signature(s)

**CE DOCUMENT DOIT ÊTRE RENVOYÉ À :**

À compléter par le Gestionnaire du Réseau de Distribution :